

# Les Institutions Représentatives du Personnel

ADPRH - D

## Fonctionnement et attributions

La loi du 20 août 2008 a apporté des modifications concernant les Institutions Représentatives du Personnel. Afin de mener à bien ses relations avec les différentes IRP, il est indispensable d'en maîtriser le fonctionnement et de connaître les attributions de chacune.

La méconnaissance de certaines règles peut avoir des répercussions importantes pour l'entreprise : délit d'entrave, irrégularité d'une procédure de licenciement, ...

**Eviter le contentieux avec vos élus !  
Limitez les risques pour votre entreprise !**



## Les questions que vous vous posez

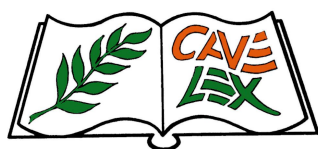
- ▶ Quelles sont les différentes instances représentatives du personnel ?
- ▶ Quelles sont les attributions propres à chaque mandat ?
- ▶ Quand peut-on mettre en place une délégation unique du personnel ?
- ▶ Doit-on prévoir un local pour chaque IRP? avec quel équipement ?
- ▶ Que faire si un élu démissionne ? Doit-on organiser de nouvelles élections ?
- ▶ Comment fonctionnent les heures de délégation ? Doivent-elles figurer sur le bulletin de paie ?
- ▶ Le représentant du personnel peut-il librement se déplacer dans l'entreprise ?
- ▶ Comment s'organisent les réunions avec les IRP ?
- ▶ Que faire si aucun représentant ne vient à la réunion ?
- ▶ Quand et sur quoi doit-on consulter le CE ?
- ▶ Les intérimaires ont-ils accès aux activités sociales et culturelles du CE ?
- ▶ Peut-on négocier un accord d'entreprise avec des délégués du personnel ?
- ▶ Quelles sont les règles protectrices en cas de licenciement ?
- ▶ Peut-on contester une autorisation / un refus d'autorisation de licenciement ?
- ▶ Quand un salarié peut-il faire grève ?
- ▶ ...

**Une formation en groupe restreint qui répond à vos attentes !!!**



Le plus de Cave Lex

**Formation en groupe restreint** : pour mieux répondre à vos problématiques concrètes, le nombre de participants à cette formation est limité à 4 ou 5 par session.



# Les Institutions Représentatives du Personnel

## Fonctionnement et attributions

### Objectifs de la formation

- ▶ Connaître le fonctionnement et les attributions des différentes Institutions Représentatives du Personnel.
- ▶ Intégrer les contraintes induites par la Loi de 2008 portant rénovation de la Démocratie Sociale.
- ▶ Connaître les droits et devoirs des IRP et de l'employeur.
- ▶ Eviter les contentieux et les litiges

### Public

Responsables du personnel,

Collaborateurs des services du personnel chargés de l'organisation des élections,

Cadres opérationnels prenant des fonctions au sein de la DRH,

Cadres et dirigeants des PME PMI.

### Niveau et pré-requis

Aucun pré-requis. Formation utile aux débutants comme aux collaborateurs ayant une certaine pratique sans avoir bénéficié d'une formation de base.

### Durée

1 jour (7 heures)

### Tarif

650 €uros HT

### Programme de la formation

#### Présentation des différentes IRP

Le cadre juridique

#### Les représentants élus

Le Comité d'entreprise, le Comité de groupe, les délégués du personnel, le CHSCT, la délégation unique du personnel

#### Les représentants désignés

Les délégués syndicaux, représentants de section syndicale, ...

#### Les principaux syndicats

Les principales organisations de salariés et d'employeurs

#### Les missions et attributions des IRP

Les domaines d'intervention de chaque IRP

Les informations et consultations obligatoires

Les attributions du CE, DP, DUP, CHSCT, ...

#### Le fonctionnement des IRP

La durée du mandat, le cumul de mandat  
Les moyens mis à disposition : locaux, panneaux d'affichages, ...

Les réunions

Les heures de délégations : nombre, utilisation et paiement

La liberté de déplacement dans l'entreprise et hors de l'entreprise

La formation des membre du CE et du CHSCT

Le budget du CE

Les particularités de la délégation unique du personnel

#### Représentativité et dialogue social

#### Les nouveaux critères de représentativité

Les apports de la loi du 20 août 2008

La période transitoire et la présomption de représentativité

Les délégués syndicaux : désignation et attributions

La section syndicale

#### La négociation collective

Le régime général de la négociation : champs, niveau, partenaires, contenu, déroulement

Les acteurs de la négociation dans l'entreprise

Les thèmes de négociation obligatoires

#### La protection des IRP

Les salariés protégés

La durée de la protection

Les procédures applicables : licenciement, discipline, rupture conventionnelle, ...

Le délit d'entrave

Principe de non discrimination

#### Les conflits collectifs

Généralités, historique

La grève et l'exercice du droit de grève

Les effets juridiques de la grève

Le lock-out : notions, nature et régime juridique

Les règlements pacifiques : conciliation, médiation, arbitrage

#### Point d'actualité sociale

Les projets d'évolutions légales et réglementaires

Les dernières jurisprudences

### Moyens pédagogiques

Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises. Formation inter entreprises : effectif formé de 4 à 5 personnes.

**Les participants sont priés de se munir d'une calculatrice.**

### Moyens de suivi et d'appréciation des résultats

Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation. Evaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation. Invitation du stagiaire à faire toute suggestion pour améliorer la formation.